Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220602-D2022_74-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 2 juin 2022)

Date de convocation : 13 mai 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 2 juin 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, TOULOU et M. AUSSANT, ESQUER, REGNIER, CARREY, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : M. AUSSANT à Mme MOURTEROT
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. CARREY à M. CARRERE
M. GABASTON à M. CASAUBON
Mme BERGES à M. MARTIN
M. REGNIER à Mme POUEYMIROU-BOUCHET
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. SANZ à M. DESSEIN

Secrétaire de séance : M. LEGLISE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président expose au Conseil que l'agent occupant dans la collectivité le poste de technicien rivière, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques, a été admis au concours de technicien principal 2ème classe.

Compte-tenu de sa réussite au concours et des missions qu'il effectue déjà, un poste de technicien rivières, ouvert aux grades technicien – technicien principal 2ème classe – technicien principal 1ère classe – a été créé, à compter du 1er janvier 2022, par délibération en date du 14 décembre 2021.

Il indique que cet agent a été nommé technicien principal 2ème classe au 1er mai 2022 par arrêté en date du 23 mai 2022.

Le poste de technicien rivières ouvert aux adjoints techniques étant désormais vacant et sans objet, il propose au Conseil communautaire de supprimer cet emploi permanent à temps complet.

Après l'avis du Comité Technique Intercommunal émis le 14 avril 2022,

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **DECIDE** de supprimer l'emploi permanent à temps complet de technicien rivières ouvert aux adjoints techniques.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON